



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Londres, Genève, le 29 juillet 2019

Pour diffusion immédiate

NÉPAL: LA JUSTICE AU POINT MORT

Le gouvernement népalais n'a pas rendu justice aux victimes du conflit armé qui a sévi au Népal pendant une décennie, ont déclaré aujourd'hui Amnesty International, la Commission internationale de juristes (CIJ), Human Rights Watch (HRW) et TRIAL International.

Les trois organisations se sont fait l'écho des déclarations de victimes, ainsi que de groupes de défense des droits humains, condamnant l'inaction du gouvernement népalais. En cause, l'inaction de ce dernier face aux violations des droits humains commises pendant la guerre, et le manque de transparence dans la nomination des responsables des commissions chargées de la justice transitionnelle.

«Il n'y a pas de signe qui prouve que les autorités népalaises s'acquittent sérieusement de leur obligation d'enquêter sur les violations commises pendant le conflit et de traduire leurs auteurs en justice», a déclaré Raju Chapagai, chercheur Asie du Sud auprès d'Amnesty International. «Si l'engagement envers les droits fondamentaux avait été aussi inébranlable que l'a prétendu le premier ministre Khadga Prasad Sharma Oli, le gouvernement aurait agi avec diligence pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de justice transitionnelle.»

DES PROMESSES NON TENUES

Après son élection en 2018, le Premier Ministre KP Oli a réitéré sa promesse que le cadre juridique régissant le processus de justice transitionnelle serait mis en conformité avec les obligations internationales du Népal en matière de droits humains, comme la Cour suprême l'avait demandé à plusieurs reprises. Mais le gouvernement n'a jamais modifié la loi, et a plutôt mis en place – sans consultation adéquate – un comité chargé des nominations aux organes de justice transitionnelle. *«L'incapacité du gouvernement à tenir son engagement en faveur de la vérité, de la justice et des réparations pour les victimes du conflit montre un mépris consternant pour la protection des droits humains», a déclaré Meenakshi Ganguly, directeur Asie du Sud pour HRW.*

Les organisations demandent au gouvernement de: **1)** suspendre le processus actuel et lancer un processus consultatif et transparent pour la nomination des commissaires; **2)** donner suite aux engagements de 2014 visant à modifier la loi sur la justice transitionnelle, pour faire en sorte que le cadre juridique soit conforme aux normes internationales relatives aux droits humains et aux décisions de la Cour suprême; **3)** adopter et publier un plan pour faire avancer le processus de justice transitionnelle.

«Seuls un processus de nomination des commissaires transparent et consultatif d'une part, et une base juridique solide de l'autre, peuvent garantir la légitimité du processus de justice transitionnelle au Népal», a déclaré [Helena Rodríguez-Bronchú, responsable du programme Népal auprès de TRIAL International](#). «Un consensus social est un aspect crucial pour ces deux facteurs.»

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

Contact médias:
Jean-Marie Banderet
media@trialinternational.org
+41 79 192 37 44
www.trialinternational.org
@trial

LE NÉPAL FAIT LA SOURDE OREILLE AUX RECOMMANDATIONS DES ONG

Amnesty International, la CIJ et TRIAL International avaient déjà analysé le projet de loi sur la justice transitionnelle, soumis à la société civile en 2018. Les organisations ont formulé des recommandations à l'intention du gouvernement pour assurer le respect du droit international relatif aux droits humains. En avril 2019, des experts des Nations Unies ont également écrit une lettre conjointe au ministre népalais des Affaires étrangères, rappelant que le Népal s'est engagé à modifier la loi, et demandant un processus transparent pour la nomination des nouveaux commissaires après l'expiration du mandat des commissaires précédents.

«L'absence de progrès dans la poursuite des auteurs de crimes pour les souffrances infligées aux victimes, à leurs familles et à la société népalaise dans son ensemble est épouvantable», a déclaré Frederick Rawski, Directeur de la CIJ pour l'Asie et le Pacifique. «Près de 13 ans après la signature de l'Accord de paix global, les dirigeants politiques, tant du gouvernement que de l'opposition, continuent de jouer à des jeux en politisant le processus. Il est grand temps qu'ils fassent preuve d'un peu de courage et qu'ils prennent des mesures pour assurer l'accès à la justice, au lieu de s'occuper continuellement de leurs propres intérêts à court terme.» |

CONTACT

- Helena Rodríguez-Bronchú, TRIAL International, Responsable du programme Népal, h.rodriquez@trialinternational.org
+41 22 321 61 10
- Raju Chapagai, Amnesty International, Chercheur Asie du Sud, raju.chapagai@amnesty.org
+94 716123280
- Meenakshi Ganguly, Human Rights Watch, Directeur Asie du Sud gangulm@hrw.org
- Frederick Rawski, Commission Internationale de Juristes, Directeur Asie-Pacifique, frederick.rawski@icj.org
+66 644781121

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles. L'organisation offre une assistance juridique, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains.

Contact médias:
Jean-Marie Banderet
media@trialinternational.org
+41 79 192 37 44
www.trialinternational.org
 @trial